



VersaillesGrandParc  
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2010-04-01

**Objet :** Demande d'attribution d'une subvention pour la création d'un logement social de type PLAI.

**Le Bureau,**

**Légalement réuni sous la présidence de M. de Mazières le 23 mars 2010,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

**Vu** la délibération en date du 05 décembre 2007, sur la mise en place d'un nouvel outil financier temporaire de soutien à la réalisation de logements sociaux, mettant en application le contrat de développement de l'offre résidentielle des Yvelines (CDOR),

**Vu** les délibérations en date du 07 février 2008 et du 16 décembre 2008, modifiant le règlement relatif à l'attribution de subventions pour la réalisation de logements de type PLAI ou PLUS,

**Considérant** que cette subvention attribuée aux opérateurs du logement social est effective depuis le 1er janvier 2008,

**Qu'elle** permet de contribuer au financement des opérations de logement social comportant des logements de type PLAI ou PLUS sur le territoire de Versailles Grand Parc,

**Considérant** la demande de subvention du bailleur social, Versailles Habitat, en date du 22 février 2010, pour la réalisation d'un logement social situé 1 rue Dauthiau à Versailles,

**Considérant** que cette opération a été autorisée par le bureau du 23 mars 2010.

**Programme subventionné :**

Programmes ayant obtenu un accord de subvention en 2010										
Nom du bailleur	Adresse de l'opération	Commune	Nb lgts	Programme						Forfait PLUS PLAI
				Acquisition-Amélioration			Construction neuve			
				PLAI	PLUS	PLS	PLAI	PLUS	PLS	
Versailles Habitat	1 rue Dauthiau	Versailles	1	1	0	0	0	0	0	4500 €

**Décide :**

**Article 1** - le versement d'une subvention de 4 500 € à Versailles Habitat pour la réalisation d'un logement rue Dauthiau à Versailles.

**Article 2** - Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 3** - Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 14/04/2010

Le Président,



**François de MAZIERES**

Maire de Versailles